

Recherches féministes

Geneviève Pruvost *De la « sergote » à la femme flic : une autre histoire de l'institution policière (1935-2005)*. Paris, Éditions La Découverte, 2008, 309

p.

Line Beauchesne

Le féminisme : une question de valeur(s)
Volume 21, numéro 2, 2008

URI : id.erudit.org/iderudit/029446ar

DOI : [10.7202/029446ar](https://doi.org/10.7202/029446ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN 0838-4479 (imprimé)
1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beauchesne, L. (2008). Geneviève Pruvost *De la « sergote » à la femme flic : une autre histoire de l'institution policière (1935-2005)*. Paris, Éditions La Découverte, 2008, 309 p.. *Recherches féministes*, 21(2), 169–171. doi:10.7202/029446ar

Tous droits réservés © Recherches féministes,
Université Laval, 2008

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

COMPTES RENDUS

⇒ **Geneviève Pruvost**

De la « sergote » à la femme flic : une autre histoire de l'institution policière (1935-2005).

Paris, Éditions La Découverte, 2008, 309 p.

Le droit des femmes à devenir policières est de plus en plus reconnu. Toutefois, comme le montre la littérature sur le sujet, nombre d'obstacles demeurent quant à leur intégration appropriée dans le milieu policier. En fait, la principale menace que représente l'entrée des femmes dans cette profession concerne l'image professionnelle masculine de la police inscrite dans sa culture paramilitaire. Lorsqu'une profession est typée masculine, cela signifie que la pratique même du métier est une preuve de masculinité. C'est le cas du métier de policier dans ses fonctions de répression. Le vocabulaire du milieu de travail en témoigne. Au bas de l'échelle, il y a tout le travail de bureau, en prévention et de proximité (communautaire) perçu comme plus féminin; au haut de l'échelle, perçu comme plus masculin, se trouve le travail lié à la répression des activités criminelles, là où l'on fait de la « vraie » police, le sommet étant les escouades spécialisées.

Ainsi, quel que soit le pays, à quelques variantes près, l'intégration des femmes dans le milieu policier connaît le même déroulement dans ces rapports sociaux de sexe. Pour illustrer cela, l'excellent ouvrage de Geneviève Pruvost sur l'histoire de l'entrée des femmes dans la police en France sera mis en parallèle avec la situation canadienne.

Pendant la première période, soit des années 30 aux années 60, les femmes dans la police en France, tout comme au Canada, seront cloisonnées dans des tâches de service social, les tâches jugées féminines dans la fonction. En France, cela se déclinera essentiellement à Paris et avec les escouades jeunesse; au Canada, dans les grandes villes, par le cloisonnement des femmes à l'intervention sociale auprès des femmes et des jeunes. Comme cela s'est produit au Canada, pendant la Seconde Guerre mondiale, les femmes seront amenées, en France, à d'autres tâches, principalement de surveillance, mais dès la guerre terminée, elles seront repoussées dans les tâches jugées féminines.

De même, durant les années 60, les mouvements féministes, tant en France qu'au Canada, revendiquent la fin de la discrimination à l'emploi. Si, au Canada, cela se traduit par l'obligation d'implanter des programmes d'équité en emploi chargés d'examiner si les critères de recrutement, de sélection, d'évaluation et de promotion présentent un caractère discriminatoire à l'égard des femmes dans différentes professions dont la police, en France, l'impact de ce qui est désigné par la politique de l'égalité des chances semble plus timide. En fait, l'abolition de quotas restrictifs à l'entrée des femmes ne se fera qu'en 1992. L'autre mouvement qui a servi à justifier l'entrée des femmes dans l'entièreté des fonctions, à la même époque, a été ce que le Canada désigne en tant que « police communautaire » et la

France, « police de proximité », venant remettre en question, du moins théoriquement, la police dans sa fonction uniquement de répression en matière d'intervention. Cela permettait ainsi plus aisément d'envisager l'entrée des femmes dans cette profession.

Par la suite, le droit des femmes d'exercer l'entièreté des fonctions policières va se jouer sur le terrain. Par différents moyens, on tente de cloisonner les femmes dans toutes les fonctions où la patrouille et l'arme de service ne sont pas là, tâches jugées masculines. En France, cela se traduit par une couleur assez locale. On laissera les femmes entrer dans toutes les fonctions sans arme, même aux enquêtes et au commandement, mais l'on restreindra fortement leur entrée dans les fonctions jugées plus « viriles ». Les compagnies républicaines de sécurité de la police nationale (CRS) bénéficient aujourd'hui encore d'une capacité de limiter l'entrée des femmes à cet égard.

Deux logiques se mettent peu à peu en place, significatives du processus de féminisation des bastions virils. Quand il s'agit de remplacer les hommes par des femmes pour l'accomplissement de tâches réputées féminines, la féminisation progresse sans limite. Quand il s'agit de remplacer les hommes par des femmes pour des tâches réputées viriles, des quotas interviennent, différents selon les époques, mais également efficaces d'une période à l'autre : que ce soit par l'entremise de concours distincts avec des places réservées aux femmes, de barèmes sportifs prohibitifs et de limites de taille ou de poids avantageuses pour les hommes, discriminantes pour les femmes, tous les moyens sont bons pour que les femmes ne progressent que de 1 % en moyenne tous les deux ans depuis 30 ans (p. 285).

L'aspect qui symbolise ce rapport féminin/masculin est que les policières, en France comme au Canada, ont gagné leur droit d'être considérées comme de véritables policières par leur capacité d'assaut physique ou pour en avoir subi. C'est donc la fonction répressive qui définit la « vraie » police. À ce sujet, Pruvost précise que ce sont des incidents de cette nature qui ont entraîné la levée des quotas restrictifs en 1992.

Si les détails du parcours de l'entrée des femmes dans la police comme le raconte Pruvost sont fascinants, certains points d'analyse demeurent obscurs. Elle ne dit mot sur les batailles des policières pour mieux gérer le travail et la famille, le harcèlement sexiste et sexuel au travail, les couples policiers ou encore les discriminations subies en cours d'emploi. Peut-être est-ce lié au fait que, contrairement à la situation dans plusieurs pays, les policières françaises ne se sont pas « réseautées » dans une association pour articuler leurs revendications.

Pruvost semble expliquer ce phénomène par le fait que les femmes collaborent elles-mêmes à valoriser l'image professionnelle de la police, et ce, en acceptant les compétences physiques discriminatoires pour entrer dans la profession, compétences qui ne pourraient être réussies par nombre de policiers en fonction. À mon avis, c'est là que le bât blesse.

Les études indiquent clairement que les femmes ont les mêmes motivations que les hommes pour entrer dans la police. Pourquoi voudraient-elles changer cette dernière? En fait, ce n'est pas aux femmes à changer la police, mais au politique à modifier la formation, les critères de sélection, etc., pour aller dans d'autres directions. L'affirmation masculine traditionnelle de cette profession est venue s'inscrire dans la culture et les pratiques, répondant ainsi aux rapports sociaux de sexe. L'importance de nos jours encore de la force physique dans les critères de sélection, et du caractère paramilitaire de nombreuses formations données par les institutions policières, témoigne de la persistance de ce passé lourd de conséquences pour les policières. Si certaines normes ne correspondent pas aux exigences de la fonction, elles sont discriminatoires pour tout le monde, hommes et femmes, et il faut les modifier, en évitant les accommodements pour les femmes, tant au Canada qu'en France, qui relèvent davantage de la protection de l'image paramilitaire de la profession que d'exigences nécessaires à leurs pratiques.

Et là, comme le souligne fort bien Pruvost, l'intégration des policières nous amène à une question centrale : quel rôle attend-on de la police? « La féminisation de la police, parce qu'elle interroge de front la validité des normes professionnelles en place, est bien au cœur des réformes de la police » (p. 277).

Les organisations policières et le politique doivent abandonner le mythe confortable voulant qu'au fur et à mesure que les policières seront plus nombreuses, tant à la base qu'aux postes décisionnels, leurs habiletés « naturelles » viendront transformer la culture organisationnelle. D'une part, ce n'est pas aux femmes à changer la culture policière et, d'autre part, il ne faut pas compter que le fait d'avoir plus de policières signifie plus d'agentes de changement de cette culture, les motivations des hommes et des femmes à entrer dans la profession étant identiques.

Il ne s'agit pas ici de rendre moins virile la profession en remettant en question cette image traditionnelle de la police, mais bien d'établir des formations et des critères de sélection basés sur des compétences qui correspondent à la réalité de leurs pratiques et, de manière plus globale, à ce que nous attendons de la police présentement. Comme on peut le voir, l'intégration des policières, et Pruvost le souligne avec justesse, s'inscrit dans les débats beaucoup plus larges qui ont lieu à l'heure actuelle sur le rôle de la police et sur nos attentes quant à ses formes d'intervention.

En somme, l'ouvrage de Geneviève Pruvost vient poursuivre une démarche théorique des écrits sur les policières au cours des dernières années qui lient la question de leur intégration à un questionnement sur les normes et pratiques de cette profession. À ce titre, son contenu est riche d'enseignements tant sur le plan de l'histoire qu'en ce qui concerne les questions posées.

LINE BEAUCHESNE
Université d'Ottawa